

2015



CATALOGUE DE FORMATION JUDICIAIRE



DÉPARTEMENT INTERNATIONAL



éditorial



C'est une banalité de dire qu'aujourd'hui tous les Etats savent bien l'importance qu'il faut accorder à la formation de leurs agents. Qu'il s'agisse d'améliorer le fonctionnement des systèmes existants, de faire face à des menaces ou des contentieux nouveaux ou de se lancer dans des processus de réforme en profondeur, la formation est un des vecteurs de la réussite. Bien sûr, les juges et les procureurs sont une catégorie très particulière d'agents de l'Etat : ils lui sont rattachés, dans la mesure où l'administration judiciaire contribue à l'ordre social et à la paix publique, mais, en même temps, ils doivent maintenir la juste distance qui préserve leur indépendance, car la justice est rendue au nom de la société toute entière.

Partant de ce positionnement, à la fois riche et délicat, comment former les juges et les procureurs sans risque de les influencer, sans mettre en péril leur indépendance ? La France a fait le choix d'une école autonome, distincte de l'exécutif et dont l'indépendance et la liberté pédagogique sont garanties par les plus hautes autorités judiciaires françaises.

Ensuite, quelles sont les bonnes pratiques en matière de formation ? A l'évidence, l'apprentissage des lois et des traités ne doit pas occuper le temps de formation des écoles de la magistrature. Ces normes doivent être acquises et ne constituent qu'un préalable aux formations au sein des écoles. La formation qui y est dispensée est concentrée sur les pratiques judiciaires : non pas seulement le savoir, mais le savoir-être, le savoir-faire. La parole y est donnée à l'expérience professionnelle, à l'expérimentation et, justement, à tout ce qui ne s'apprend pas dans les codes ou les livres.

C'est précisément cette conception pédagogique que l'ENM met à la disposition des juges, procureurs et enquêteurs étrangers, autour de sujets de préoccupations partagés par de nombreux pays, dont la France.

Le présent catalogue ne réunit bien évidemment pas l'ensemble de l'offre de formation de l'ENM qui comprend près de 500 actions différentes. C'est un choix limité, mais particulièrement adapté aux juges et aux procureurs étrangers, tant en ce qui concerne les conditions logistiques que pédagogiques. Pour autant, sa valeur ne varie pas : la qualité et la compétence des formateurs sont les mêmes que pour les formations destinées aux magistrats français, ils utilisent simplement une pédagogie différente.

J'espère que cette année encore, cette offre vous donnera pleine satisfaction et permettra à de nombreux magistrats de partager avec les collègues de France et d'autres pays, les expériences, les interrogations et aussi les solutions, pour que l'exercice de la justice soit toujours à la hauteur des règles que nos législateurs respectifs lui ont donné : au fond, pour que la justice ne soit pas qu'une valeur, mais bien une réalité quotidienne.

Samuel VUELTA SIMON
Directeur adjoint de l'École nationale de la magistrature.

| sommaire

L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE.....	PAGE 4
LE CYCLE DE FORMATION INITIALE DES MAGISTRATS.....	PAGE 5
CONNAISSANCE DE LA JUSTICE FRANÇAISE.....	PAGE 6
STAGE DES MAGISTRATS ÉTRANGERS DANS LES JURIDICTIONS FRANÇAISES.....	PAGE 7
QUELLE ORGANISATION JUDICIAIRE FACE À LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE ?.....	PAGE 8
LE TRAITEMENT JUDICIAIRE DU TERRORISME.....	PAGE 9
LA CYBERCRIMINALITÉ.....	PAGE 10
LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS & IDENTIFICATION, SAISIE & CONFISCATION DES AVOIRS CRIMINELS.....	PAGE 11
LA CORRUPTION : DÉTECTION, PRÉVENTION, RÉPRESSION.....	PAGE 12
L'ENQUÊTE ÉCONOMIQUE & FINANCIÈRE.....	PAGE 13
LE MÉTIER DE PROCUREUR.....	PAGE 14
LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS.....	PAGE 15
JUSTICE & MÉDECINE LÉGALE.....	PAGE 16
LA JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE.....	PAGE 17
CEDH : MODE D'EMPLOI.....	PAGE 18
PRISON & DÉTENTION : LE RÔLE DU MAGISTRAT DANS LA PROTECTION DES DROITS FONDAMENTAUX.....	PAGE 19
PRATIQUE DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT.....	PAGE 20
L'INTERNATIONALITÉ DU LITIGE EN MATIÈRE CIVILE.....	PAGE 21
LES MODES DE RÉOLUTION AMIABLE DES DIFFÉRENDS.....	PAGE 22
INTERNET, DROIT ET CONTENTIEUX.....	PAGE 23
LE MANAGEMENT D'UNE JURIDICTION.....	PAGE 24
FORMATION DE FORMATEURS.....	PAGE 25
INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE & ORGANISATION ADMINISTRATIVE D'UN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION DE JUGES & PROCUREURS.....	PAGE 26
FORMATIONS À LA CARTE.....	PAGE 27
FORMULAIRE D'INSCRIPTION.....	PAGE 28
CONDITIONS GÉNÉRALES.....	PAGE 31



L'École nationale de la magistrature

Unique école de formation des magistrats de l'ordre judiciaire français, l'École nationale de la magistrature (ENM) a été créée en 1958. Cet établissement public administratif national est placé sous la tutelle du ministre de la justice. Ce statut donne à l'École une autonomie de ses moyens d'action administratifs et financiers.

Implantée à Bordeaux et Paris, l'ENM organise les recrutements annuels des juges et procureurs français. Elle conçoit et dispense leur formation initiale de 31 mois puis leur formation continue. Elle forme également d'autres professions judiciaires ainsi que des magistrats étrangers.

Un engagement fort à l'international

Dès sa première année d'existence, l'ENM a opté pour une large ouverture à l'international. Acteur central de la construction européenne en matière de formation, elle s'engage dans le monde entier pour bâtir, améliorer ou moderniser la formation des magistrats. Consciente de la richesse des échanges entre praticiens de différents pays aux cultures juridiques propres, elle envoie chaque année

de nombreux magistrats français en formation à l'étranger et accueille dans ses murs des magistrats de tous horizons. L'action du département international de l'ENM vise ainsi à partager son expertise acquise depuis plus de 50 ans. Elle contribue, de ce fait, à la promotion du droit continental et, de façon générale, au maintien de l'Etat de droit à travers le monde.

L'offre de services aux institutions étrangères

Missions d'appui ou d'enseignement

- Offre permanente de modules de formation initiale et continue, ainsi que de formation de formateurs ;
- Aide technique (expertise ou audit) aux instituts de formation étrangers qui se créent ou souhaitent se professionnaliser.

Domaines d'expertise

- Ingénierie pédagogique et administrative ;
- Problématiques internationales : criminalité organisée, trafic de stupéfiants, corruption, terrorisme, cybercriminalité, droits de l'homme ;
- Pratiques professionnelles : fonctions du procureur, justice civile et commerciale, médiation et conciliation.

Cadres d'intervention

- Offre de services contractuelle ;
- Projet bilatéral ;
- Appel d'offre, appel à proposition, jumelage, dans le cadre de financements multilatéraux par des organisations internationales ;
- Réseaux de formation judiciaire : REFJ, REAFJ, IOJT.

Les chiffres clés de l'ENM

- 172 personnels travaillant à plein temps à l'ENM, dont près de 50 magistrats, forment plus de 20 000 personnes par an dont :
 - Près de 700 auditeurs de justice en formation initiale
 - 6400 magistrats français en formation continue
 - Près de 3500 juges non professionnels et collaborateurs de justice
 - Plus de 2000 auditeurs et magistrats étrangers
 - Plus de 8000 partenaires extérieurs

L'ENM sur le web

L'offre de formation : formation.enm.justice.fr

L'actualité de l'ENM : www.enm-justice.fr -

LE CYCLE DE FORMATION INITIALE DES MAGISTRATS

Description

Dès son origine, dans le cadre de la "section internationale", l'École nationale de la magistrature a proposé aux magistrats ou futurs magistrats étrangers de suivre un cycle de formation initiale en France. Depuis 2006, l'ENM intègre pleinement les magistrats ou futurs magistrats étrangers aux promotions d'auditeurs de justice français. Hormis le stage à l'étranger et en cabinet d'avocat que doivent effectuer les auditeurs français, les auditeurs étrangers bénéficient de l'ensemble de la formation, scolarité théorique à Bordeaux, stage en juridiction et stages extérieurs auprès des partenaires de la justice. Ils passent l'ensemble des épreuves d'évaluation (excepté l'examen

de classement). La scolarité au titre de ce cycle est validée, en cas de réussite, par la délivrance d'un diplôme.

L'objectif clairement affiché est de permettre à de futurs magistrats étrangers d'acquérir en France, en immersion à l'École pendant six mois puis en stage juridictionnel, au-delà des connaissances acquises à l'université, une compétence technique et une capacité de réflexion tant sur les missions et les métiers de la justice que sur la société dans laquelle ils vont exercer.

La scolarité à Bordeaux permet l'acquisition de compétences fondamentales (rédaction de décisions de justice, tenues des audiences, entretiens judiciaires...) et techniques (psychologie, langues, informatique), grâce à un apprentissage au sein de directions d'études, d'ateliers ou au moyen de conférences.

Le stage en juridiction permet au futur magistrat de travailler avec tous les juges

spécialisés (juge d'instruction, juge de l'application des peines...) et au parquet. En liaison avec son référent, il pourra se familiariser avec un cabinet d'avocats, une étude d'huissier ou visiter des institutions partenaires de la justice.

L'admission au cycle est subordonnée à un examen préalable, organisé dans les ambassades. Cet examen comporte une épreuve écrite portant sur un thème général relatif au fonctionnement de la justice et à la place de celle-ci dans la société (sujet transmis par l'ENM) et un entretien oral avec un représentant du service de coopération ou de l'Ambassade de France, visant à apprécier la motivation du candidat et, pour les pays non francophones, son niveau en français.

Une attestation de la formation suivie est délivrée à l'issue du cycle.

PUBLIC VISÉ

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de places par promotion est limité. Ce cycle s'adresse aux futurs magistrats (élèves d'un centre de formation de juges ou procureurs) ou magistrats nouvellement nommés, titulaires de la maîtrise en droit ou d'un diplôme équivalent et ayant une bonne pratique de la langue française.

OBSERVATIONS

L'admission à ce cycle est subordonnée à un examen préalable visant à s'assurer du niveau juridique et de la maîtrise du français. La robe d'audience est à prévoir. Son acquisition en France s'élève à environ 600€.

PRATIQUE

24/08/15 inscription avant le
>24/06/16 15 mai 2015

COÛT

600 euros par mois et par auditeur

LANGUE



LIEUX

E.N.M.
10 rue des frères Bonie
33000 Bordeaux
FRANCE

août 2015 à mars 2016

& Dans une juridiction française pour le stage Mars à juin 2016

CONTACTS

Pédagogie Anthony MANWARING

Logistique Myriam ELEORE

enm-info-di@justice.fr

Tel : +33(0)1.44.41.88.24

Tel : +33(0)1.44.41.99.54

CONNAISSANCE DE LA JUSTICE FRANÇAISE

Description

Fruit d'une histoire complexe, le système judiciaire français et les institutions qui le structurent sont au cœur d'une réflexion toujours renouvelée destinée à relever les défis d'une justice moderne et efficace dans un contexte mondialisé.

Mieux connaître l'organisation judiciaire française pour en distinguer les spécificités tout en mesurant son appartenance au système de

droit continental constitue sans doute la première étape d'une coopération internationale réussie.

Le cycle "connaissance de la justice française" propose ainsi, aux professionnels du droit et de la justice étrangers intéressés, de découvrir le fonctionnement du système judiciaire français dans ses principales composantes linguistiques (terminologie juridique et explication des sigles), institutionnelles (panorama de

l'organisation judiciaire, statut de la magistrature, présentation des différents partenaires que sont les avocats, la police et la gendarmerie) et opérationnelles (les différentes juridictions, les fonctions spécialisées, le Conseil Supérieur de la Magistrature, l'Inspection générale des services judiciaires, le Conseil constitutionnel).

Visant à assurer une progression pédagogique, le cycle se compose de deux étapes :

- **Du 12 janvier au 13 février** une première partie d'une durée de cinq semaines propose des conférences théoriques animées par des spécialistes et s'appuie sur des supports pédagogiques variés (power point, vidéos, schémas explicatifs, etc.) ponctuées de visites sur site des principales institutions présentées.
- **Du 16 février au 13 mars** une seconde période pratique de quatre semaines se déroule principalement dans une juridiction de première instance de taille moyenne dont le stagiaire découvre concrètement les principaux services et chambres, en participant à la vie de la juridiction ainsi que, le cas échéant, les partenaires et autres institutions du ressort (stage dans un cabinet d'avocat local, dans un Conseil de prud'hommes ou une cour d'appel).

Ce stage pratique est susceptible d'être modulé pour tenir compte des souhaits spécifiques des stagiaires et des contraintes administratives de la juridiction d'accueil.



PUBLIC VISÉ

Ce cycle est ouvert dans sa partie théorique à des magistrats (juges et procureurs) ainsi qu'à tout professionnel du droit ayant au moins 10 années d'exercice et **ayant une excellente maîtrise de la langue française**. La partie pratique du stage est toutefois réservée aux juges et procureurs étrangers.

OBSERVATIONS

S'il est tenu compte, dans la mesure du possible, des préférences exprimées par les stagiaires, l'affectation dépend des places offertes par les juridictions qui sont centre de stage. L'ENM ne peut donc garantir aux stagiaires qu'ils seront automatiquement affectés dans la juridiction de leur choix. **Une majorité des stages se déroule en province.**

PRATIQUE

12/01/15 | inscription avant le
> 13/03/15 | 03 nov. 2014

COÛT

1.500 euros par stagiaire pour toute la formation

LANGUE



LIEUX

E.N.M.
3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE
& dans une juridiction française pour le stage

CONTACTS

Pédagogie Benoît CHAMOUARD
Logistique Myriam ELEORE

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.99.54

STAGE DES MAGISTRATS ÉTRANGERS DANS LES JURIDICTIONS FRANÇAISES

Description

L'organisation de la formation initiale et continue des magistrats français fait une large part aux stages en juridiction ou auprès des organismes partenaires de la justice. Ainsi, les auditeurs de justice sont-ils amenés à passer 41 semaines en stage pour apprendre la pratique de chaque spécialité judiciaire, qu'il s'agisse des fonctions de juge ou de procureur. Depuis 2009, chaque juge ou procureur qui change de fonctions doit suivre une formation de reconversion dans ses nouvelles fonctions qui inclut 3 semaines de stage. Enfin, dans le cadre de la formation continue générale, environ 200 lieux de stages sont proposés tous les ans aux magistrats français. Ces stages se déroulent au sein des organismes ou institutions qui participent au fonctionnement de la justice (services d'enquête, laboratoires, juridictions internationales, autres administrations d'État, entreprises privées, organismes financiers, etc.).

Cette expérience dans l'organisation et la variété des lieux de stages en juridiction est ouverte aux magistrats étrangers, qui devront être néanmoins francophones afin de pouvoir suivre pleinement le stage. La durée de stage proposée sera établie en fonction de la demande du magistrat et des possibilités locales de prise en charge. Parfois, la période de stage est aussi organisée comme un prolongement ou un préalable à une activité de formation classique.

Au cours du stage, le magistrat sera en contact avec les acteurs judiciaires de terrain (juges ou procureurs). Il pourra assister à leur action quotidienne en juridiction et échanger avec eux sur leurs pratiques. Ce stage pourra être complété par des périodes auprès des institutions ou organismes partenaires de la justice dans la spécialité par laquelle le stagiaire est intéressé.

En amont du stage et afin de pouvoir en tirer un meilleur profit, le stagiaire pourra bénéficier d'une présentation rapide de l'organisation judiciaire française et de son fonctionnement de base. Par la suite, il sera amené à prêter serment et un arrêté nominatif du ministre de la justice sera pris afin de lui permettre d'assister à l'ensemble de l'activité judiciaire et d'accéder aux informations protégées par le secret professionnel.

PUBLIC VISÉ

Cette action de formation s'adresse aux magistrats (juges ou procureurs) quel que soit leur niveau hiérarchique et les fonctions qu'ils occupent dans leur pays. Les stages seront organisés en tenant compte des intérêts spécifiques.

PRATIQUE

Tout au long de l'année

COÛT

Selon projet et durée.

LANGUE



LIEU

Suivant la demande et les disponibilités locales

CONTACTS

Pédagogie Benoît CHAMOUARD
Logistique Myriam ELEORE

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.99.54



QUELLE ORGANISATION JUDICIAIRE FACE À LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE ?

Description

Si le terrorisme a frappé durement toutes nos sociétés dans les années 2000, le fléau du crime organisé a, lui, continué son infiltration de ces sociétés. Qu'il s'agisse des mafias au sens large ou des groupes de criminels professionnalisés permanents ou temporaires, leur action illicite menace directement les démocraties.



Comme d'autres pays, la France est bien sûr touchée par cette menace. Les juges, procureurs et services d'enquête ont dû s'adapter pour apporter une réponse judiciaire efficace à la criminalité organisée, notamment par la création des juridictions interrégionales spécialisées (J.I.R.S.).

Plus que jamais, en effet, l'ensemble des moyens de l'État doivent être coordonnés et complémentaires. Plus que jamais les États doivent coopérer de manière renforcée en promouvant tous les moyens de liaison opérationnels et de partage de l'information.

Ce séminaire a pour objet d'échanger les savoirs techniques entre professionnels de la lutte contre le crime organisé. Quel que soit le système judiciaire en fonctionnement dans les États, qu'il soit d'inspiration continentale, mixte, accusatoire ou de common law, les fondamentaux techniques qui sont abordés lors de cette formation doivent permettre à chaque participant de partager l'expérience française de la menace mais surtout de ses solutions.

Pédagogie

Cette formation étant conçue comme un atelier de perfectionnement, la participation a été volontairement limitée afin de favoriser les échanges. Animée par les meilleurs spécialistes français, acteurs de terrain en matière de lutte contre le crime organisé, cette session abordera notamment les thèmes de travail suivants : l'état de la menace, l'incrimination des comportements, la centralisation et régionalisation des services, la collaboration avec les services de renseignement, les techniques d'infiltration, les techniques de sonorisation, le travail avec des confidentiels, la stratégie financière, les équipes communes d'enquête, l'échange spontané d'information, les techniques de coopération internationale pénale avancée, etc. Une documentation complète et actualisée sera remise aux participants sous forme de CD Rom.

PUBLIC VISÉ

Cette formation est ouverte aux juges, procureurs, policiers ou membres d'une autre administration d'État spécialisée dans la lutte contre la criminalité organisée.

PRATIQUE

13/04/15 inscription avant le
> 17/04/15 13 fév. 2015

COÛT
1000 euros par stagiaire
pour la session

LANGUES
*
*sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits

LIEU
E.N.M.
3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Benoît CHAMOUARD
Logistique Myriam ELEORE

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.99.54

LE TRAITEMENT JUDICIAIRE DU TERRORISME

Description

La menace terroriste est aujourd'hui au cœur des préoccupations sociales, politiques et judiciaires de nos pays. En suivant la mondialisation, son internationalisation est, plus que jamais, une source supplémentaire de craintes et de difficultés pour les institutions qui sont chargées de le prévenir et de le réprimer.

En France comme dans d'autres pays, l'autorité judiciaire est pleinement concernée par ces problématiques. Dès le milieu des années 80, la justice française a dû s'organiser pour faire face à cette menace. Ce sont aujourd'hui les juges et les procureurs spécialisés à Paris, ceux travaillant dans les juridictions territoriales où se manifestent les activités des groupes terroristes, les procureurs de l'administration centrale qui suivent cette criminalité et les magistrats de liaison avec les pays qui connaissent ces phénomènes.

En ce qui concerne la prise en compte de cette menace par le droit, ce séminaire analyse les critères propres à l'incrimination des agissements, à la définition des comportements, à l'intégration du renseignement dans les procédures judiciaires et, en général, à l'organisation judiciaire des États pour optimiser la lutte contre le terrorisme. Il revient sur les techniques mises en place, tant au niveau national que dans le cadre plus large des instruments internationaux adoptés en la matière, mais également en matière de droits fondamentaux.

Pédagogie

Cette formation a pour but, en premier lieu de décrire et d'analyser les manifestations actuelles de la menace terroriste (international, radical urbain, séparatiste violent), et en second lieu, d'exposer et de commenter son traitement judiciaire pendant les différentes phases de l'enquête, le déroulement du procès et l'exécution de la peine.



Sous forme de conférences et de tables rondes, elle présente des expériences concrètes sur ces sujets, en particulier la description pratique de la mise en œuvre des compétences concurrentes grâce à l'intervention de chercheurs universitaires et de membres des services spécialisés de la diplomatie, de la police et de la justice.

PUBLIC VISÉ

Cette session est ouverte aux juges, procureurs, policiers ou membres d'une autre administration d'État spécialisée dans la lutte contre le terrorisme.

PRATIQUE

13/04/15 inscription avant le
> 17/04/15 13 fév. 2015

COÛT
1000 euros par stagiaire
pour la session

LANGUES
*
*sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits

LIEU
E.N.M.
3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Anthony MANWARING
Logistique Myriam ELEORE

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.99.54

LA CYBERCRIMINALITÉ

Description

La cybercriminalité recouvre l'ensemble des infractions pénales susceptibles de se commettre sur ou au moyen d'un système informatique généralement connecté à un réseau.

Elle est l'un des grands défis auquel la société contemporaine est confrontée puisqu'elle jouit d'un nouvel espace sans frontière, celui de l'Internet, lieu d'expression, de communication et de création mais aussi de travail, de commerce, de pouvoir et de délinquance. Ce "cyberespace" est utilisé à des fins illicites d'autant plus facilement et rapidement que les technologies évoluent sans cesse et permettent une très large diffusion. Compte tenu du caractère largement transnational de cette criminalité, les États doivent pour lutter contre ce phénomène, trouver de nouvelles formes de coopération et harmoniser leur arsenal juridique.

Il est par ailleurs très difficile pour un juriste d'appréhender cette menace dans toutes ses composantes techniques, de mener une enquête par ordinateur interposée, de transformer des données cryptées en preuves pénales. Il lui est encore plus difficile de détecter et constater les infractions pénales et, bien sûr, d'en identifier les auteurs.



Ce séminaire aborde l'Internet et son langage en favorisant une meilleure compréhension des aspects techniques de son fonctionnement et de ses potentialités. Elle présente les dispositifs juridiques, civils et pénaux, français, européens et internationaux, qui encadrent le fonctionnement du réseau et favorisent la coopération internationale et l'entraide répressive, de nature à lutter contre les diverses infractions commises via Internet.

Pédagogie

A travers des exposés, tables rondes et débats, la formation a pour objectif d'aider les juges, les procureurs et les enquêteurs à progresser dans le traitement de leurs procédures. Elle favorisera les échanges sur les textes et pratiques à l'étranger et le renforcement de la coopération internationale dans ce domaine.

PUBLIC VISÉ

Inscrite au catalogue de formation continue des magistrats français, cette session est ouverte aux magistrats étrangers francophones ou arabophones sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits.

Session ouverte au 

OBSERVATIONS

Pour des raisons logistiques le nombre de places par promotion est limité.

PRATIQUE

15/06/15 inscription avant le
> 19/06/15 15 avril 2015

COÛT

500 euros par stagiaire pour la session *sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ (Réseau européen de formation judiciaire)*

LANGUES



*sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits

LIEU

Paris
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Benoît CHAMOUARD
Logistique Myriam ELEORE

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.99.54

LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS IDENTIFICATION SAISIE & CONFISCATION DES AVOIRS CRIMINELS

Description

L'un des domaines d'activité les plus lucratifs pour le crime organisé est sans conteste le trafic de stupéfiants. Quelle que soit la substance, les revenus procurés par les activités illicites sont considérables et immédiatement réinvestis dans d'autres activités illégales ou légales. La coordination de la lutte contre cette criminalité particulière est nécessaire au plan international. Par ailleurs, l'identification et la confiscation au profit des États des richesses provenant de cette activité criminelle sont un enjeu de taille et l'un des moyens privilégiés d'endiguer cette menace. C'est la raison pour laquelle cette action de formation réunit deux séminaires techniques distincts mais complémentaires.

En premier lieu, un séminaire de 3 jours consacré à la lutte contre le trafic de stupéfiants. En effet, l'évolution permanente des modalités de son organisation implique une adaptation constante du dispositif de lutte contre cet aspect de la délinquance organisée : outils législatifs et réglementaires spécifiques, spécialisation des services d'enquête et des magistrats concernés, coopération internationale renforcée, etc.

Ce séminaire sera immédiatement suivi d'un second, d'une durée de 3 jours, consacré à l'identification, la saisie et la confiscation du patrimoine des criminels et délinquants, lesquelles constituent aujourd'hui un angle d'attaque prioritaire et particulièrement efficace dans la lutte contre la criminalité organisée et une démarche préconisée par les instances internationales telles que l'ONU, le GAFI (Groupe d'Action Financière) ou l'Union européenne.

Pédagogie

Tendant à présenter l'ensemble de ces aspects sous l'angle juridique, pratique et technique et à privilégier la présentation des enjeux et outils internationaux, cette formation permet des échanges pluridisciplinaires, sous forme de conférences et de tables rondes entre professionnels. Elle aborde aussi la question de la définition et la conduite d'une politique pénale, inscrite dans une politique publique plus large de prévention de la toxicomanie, et adaptée aux différents profils des personnes concernés (usagers, "mules"...).

La participation de magistrats français et étrangers permettra d'échanger sur les pratiques en vigueur à l'étranger et en France et les modalités d'un renforcement de la coopération dans ces domaines.



PUBLIC VISÉ

Inscrite au catalogue de formation continue des magistrats français, ce cycle est ouvert aux magistrats étrangers francophones ou hispanophones sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits.

Session ouverte au 

OBSERVATIONS

Pour des raisons logistiques le nombre de places par promotion est limité.

PRATIQUE

30/09/15
> 02/10/15 inscription avant le
et 05/10/15 26 juin 2015
> 07/10/15

COÛT

600 euros par stagiaire pour toute la formation *sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ (Réseau européen de formation judiciaire)*

LANGUES



*sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits

LIEU

E.N.M.
3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Benoît CHAMOUARD
Logistique Myriam ELEORE

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.99.54

LA CORRUPTION : DÉTECTION, PRÉVENTION, RÉPRESSION

Avec la participation du Service Central de Prévention de la Corruption



Description

La corruption n'épargne aucun pays au monde et constitue une menace grave pour la démocratie puisqu'elle prend parfois des proportions telles qu'elle risque de freiner la croissance économique et de contrarier les efforts accomplis en vue d'instaurer une bonne gouvernance. Elle entraîne, à terme, la dégénérescence du tissu social et fausse le système économique et la structure politique des États.

Depuis quelques années, les efforts accomplis à l'échelle internationale et au niveau des États, pour combattre la corruption, encourager la transparence et accroître la responsabilité prennent de l'ampleur, parce que l'on comprend mieux le coût politique, économique et social de la corruption.

Destinée à des professionnels français et étrangers (magistrats, fonctionnaires) qui sont confrontés à la gestion administrative ou judiciaire des faits de corruption - ou assimilés - et à leur prévention, cette session se propose de sensibiliser et de former ces professionnels tant à la prévention, qu'à la répression de ce phénomène.

La formation permettra notamment de mettre à la disposition des participants l'expertise du Service Central de Prévention de la Corruption (SCPC), ainsi que des outils techniques et juridiques permettant de détecter au mieux, de réguler ou de traiter ce type de comportements.

Pédagogie

Est réuni l'ensemble des acteurs des différents secteurs concernés : SCPC, sociologues, juges financiers, procureurs, enquêteurs spécialisés, avocats, universitaires, représentants du GRECO, de l'OCDE, d'ONG, services de renseignement financier (TRACFIN), hauts-fonctionnaires du ministère de la justice, des finances ou des affaires étrangères, responsables du secteur privé, etc.

Ils interviendront au cours de la session sous forme de conférences, tables rondes, débats sur des angles particuliers (action internationale, point de vue de la société civile, etc.), afin de partager leurs expériences et leur connaissance du phénomène et de son traitement avec, pour objectif, une meilleure prise de conscience des enjeux de la corruption, tant en France qu'au niveau international.



PUBLIC VISÉ

Cette session est ouverte aux juges, procureurs, policiers ou membres d'une autre administration d'État spécialisée dans la lutte contre la corruption et les autres manquements au devoir de probité.

Session ouverte au

PRATIQUE

23/11/15 inscription avant le
>27/11/15 21 sept. 2015

COÛT

1000 euros par stagiaire
sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ
(Réseau européen de formation judiciaire)

LANGUES



*sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits

LIEU

E.N.M.
3 ter quai aux fleurs
75004 Paris
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Benoît CHAMOULARD
Logistique Myriam ELEORE

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.99.54

L'ENQUÊTE ÉCONOMIQUE & FINANCIÈRE

Description

La libéralisation des capitaux, la complexité croissante des relations entre les acteurs du monde économique, l'internationalisation du crime organisé y compris dans le monde des affaires obligent les autorités politiques et judiciaires à mettre en place des outils juridiques pour lutter contre des phénomènes qui rongent l'économie.

Face à une délinquance toujours plus astucieuse et de mieux en mieux structurée, les juges, procureurs et services d'enquête ont dû mener une réflexion innovante pour lutter plus efficacement contre cette forme particulière de criminalité, notamment par le renforcement de leur partenariat avec d'autres institutions spécialisées dans la lutte contre la délinquance économique et financière.

Pédagogie

Cette session permettra à ses participants d'échanger sur leurs savoirs techniques et de réfléchir à l'équilibre entre les nécessités de la répression et la protection des intérêts économiques et sociaux de la nation.

Les meilleurs spécialistes français de la lutte contre la criminalité économique et financière y aborderont notamment les thèmes de travail suivants :

- définition des infractions financières, apport d'éléments de base facilitant la lecture des documents comptables et d'analyse financière ;
- description des spécificités des techniques d'enquête policière ;
- traitement judiciaire des infractions économiques et financières : prévention et répression, rôle des parquets dans le cadre des entreprises en difficulté, politique pénale en matière financière, phase d'instruction ;
- description du rôle des auxiliaires de justice, des experts, des institutions publiques aux côtés de la justice (TRACFIN...) ;
- coopération internationale dans le traitement judiciaire de la lutte contre la grande corruption.

La partie théorique de cette formation d'une semaine à l'ENM est suivie d'un stage pratique en juridiction d'une semaine soit dans une J.I.R.S. (juridiction interrégionale spécialisée), soit dans une juridiction qui dispose d'une chambre spécialisée dans le domaine financier.



PUBLIC VISÉ

20 participants magistrats : cette formation est ouverte en priorité aux magistrats du parquet, de l'instruction ou du siège spécialisés dans le contentieux économique et financier.

PRATIQUE

02/11/15 inscription avant le
>13/11/15 02 sept. 2015

COÛT

1000 euros par stagiaire pour toute la formation

LANGUE



LIEUX

E.N.M.
3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE

& dans une juridiction française pour le stage

CONTACTS

Pédagogie Anthony MANWARING
Logistique Myriam ELEORE

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.99.54

LE MÉTIER DE PROCUREUR

Description



Le procureur n'est né ni à Athènes, ni à Rome, c'est une institution française créée vers 1300 avec les procureurs du roi sous les règnes de Philippe III et de Philippe le Bel.

Sa fonction première était d'assurer la défense des intérêts domaniaux du roi.

C'est avec le code napoléonien d'instruction criminelle de 1808 que le parquet, autrement appelé ministère public, va acquérir le monopole de l'exercice de l'action publique, en étant confié à des magistrats professionnels sur un modèle pyramidal et hiérarchisé.

Aujourd'hui, le procureur est investi de très nombreuses missions qui font de lui le personnage clef de la chaîne pénale. Il intervient à tous les stades de la procédure pénale et contrôle l'action de la police judiciaire dans l'enquête.

Ses compétences sont également élargies à certaines matières civiles et commerciales ou dans le domaine de la politique de la ville.

Pédagogie

Pendant cinq jours, les participants découvriront cette institution judiciaire française aux multiples facettes et en pleine évolution.

Ils seront amenés à rencontrer de nombreux parquetiers français, spécialisés dans les différents domaines d'intervention du procureur, qui leur présenteront leurs attributions, les enjeux mais aussi les aspects quotidiens de leurs fonctions.

Les participants découvriront le traitement en temps réel et l'audience pénale, à l'occasion de la visite d'un grand parquet en région parisienne, et s'initieront à la pratique française du parquet à l'aide de cas pratiques.

PUBLIC VISÉ

Cette session de formation est ouverte aux juges, procureurs, policiers ou membres d'une autre administration d'État spécialisée en matière pénale.

PRATIQUE

21/09/15 inscription avant le
>25/09/15 26 juin 2015

COÛT

1000 euros par stagiaire pour la session

LANGUES



*sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits

LIEU

E.N.M.
3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Benoît CHAMOUARD
Logistique Myriam ELEORE

enm-info-di@justice.fr

Tel : +33(0)1.44.41.88.24

Tel : +33(0)1.44.41.99.54

LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Description

La traite des êtres humains connaît aujourd'hui une ampleur inquiétante, avec des estimations du nombre de victimes dans le monde variant de 700 à 900 000 personnes.

Il s'agit d'une activité particulièrement lucrative, décrite par certaines études comme la troisième source de revenus illicites après le trafic d'armes et de stupéfiants.

Phénomène multiforme, la traite des êtres humains soulève des problématiques d'exploitations sexuelles de femmes et d'enfants, de protection des femmes contre les violences, de criminalité organisée, de travail illégal et de migration. Cette pluralité d'infractions nécessite cependant une approche judiciaire globale.

En réaction à cette criminalité qui porte atteinte à la dignité humaine, l'Union européenne et plusieurs organisations internationales se sont mobilisées, faisant de cette lutte une priorité. La France s'est également engagée dans un plan interministériel contre la traite des êtres humains.



Pédagogie

Cette formation, sous forme d'exposés et de conférences-débats, déclinera les différentes manifestations de la traite des êtres humains, posera un éclairage sur les textes internationaux et nationaux et, outre l'étude des moyens opérationnels de l'enquête et du traitement judiciaire, analysera les critères d'identification des victimes en vue d'appréhender leur protection et leur prise en charge.

PUBLIC VISÉ

Cette session de formation est ouverte aux juges, procureurs, policiers ou membres d'une autre administration d'État spécialisée en matière pénale.

Session ouverte au refj

OBSERVATIONS

Pour des raisons logistiques le nombre de places par promotion est limité.

PRATIQUE

23/11/15 inscription avant le
>25/11/15 18 sept. 2015

COÛT

300 euros par stagiaire
sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ (Réseau européen de formation judiciaire)

LANGUES



*sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits

LIEU

E.N.M.
3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Benoît CHAMOUARD
Logistique Myriam ELEORE

enm-info-di@justice.fr

Tel : +33(0)1.44.41.88.24

Tel : +33(0)1.44.41.99.54

JUSTICE & MÉDECINE LÉGALE

Description

La qualité de la justice pénale se trouve souvent directement subordonnée à celle de la médecine légale, dont les actes, qu'il s'agisse de la thanatologie ou de la médecine légale du vivant, contribuent à l'administration de la preuve et à l'effectivité des droits reconnus aux justiciables.

Les enquêteurs comme les magistrats doivent donc pouvoir comprendre et apprécier les éléments que les spécialistes de médecine légale leur soumettent, en percevoir les incidences et porter un regard critique à leurs égards. Ils doivent également avoir une bonne connaissance des outils techniques mis à leur disposition pour y recourir à bon escient.

L'évolution considérable de la médecine légale, sous l'effet de nouvelles disciplines, couplée à une nouvelle organisation territoriale, ont par ailleurs créés une grande hétérogénéité des situations et des pratiques. Cette complexité et ces enjeux rendent la formation commune de juges, procureurs, policiers et gendarmes indispensable à la pleine efficacité des enquêtes recourant à la médecine légale.

Pédagogie

Cette formation a pour objet de faire le point sur les évolutions les plus significatives de la médecine légale. Elle présente les principales recommandations issues des travaux du Conseil supérieur de médecine légale, tire les enseignements de cas concrets de gestion de scènes de crime complexes et favorise ainsi une harmonisation des pratiques s'inscrivant dans une démarche qualitative.

Aux exposés de praticiens de la médecine légale, y compris étrangers, et de magistrats, succéderont échanges et retours d'expérience.



PUBLIC VISÉ

Cette session de formation est ouverte aux juges, procureurs, policiers ou membres d'une autre administration d'État spécialisée en matière pénale.

Session ouverte au  refj

OBSERVATIONS

Pour des raisons logistiques, le nombre de places par promotion est limité.

PRATIQUE

12/10/15 inscription avant le
>16/10/15 26 juin 2015

COÛT

500 euros par stagiaire
sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ (Réseau européen de formation judiciaire)

LANGUE



LIEU E.N.M.

3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Benoît CHAMOUARD
Logistique Myriam ELEORE

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.99.54

LA JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE

Description

Crimes de guerre, crimes contre l'humanité, génocides, ces qualifications ont mobilisé les acteurs judiciaires de tous les pays depuis plusieurs décennies.



Le 20^{ème} siècle aura été celui des crimes perpétrés à grande échelle contre les populations civiles. Le premier éveil judiciaire a été celui des tribunaux de Nuremberg et de Tokyo : avec la création de tribunaux pénaux internationaux ad hoc (ex-Yougoslavie, Rwanda...) puis de la Cour pénale internationale à la conférence de Rome en 1998, la justice pénale internationale est devenue une réalité permanente en pleine expansion.

La session abordera les notions du droit pénal international et les principales infractions poursuivies et présentera les organes de l'instance pénale internationale et leurs fonctions. Au-delà de ces examens juridiques, seront traités également les aspects politiques et diplomatiques du droit pénal international et les incidences de l'action de toute juridiction nationale ou internationale qui retient sa compétence dans cette matière.

Une attention particulière sera portée sur les possibilités mais aussi les difficultés de la coopération entre les autorités judiciaires et policières des États et les juridictions internationales.

La session abordera les notions du droit pénal international et les principales infractions poursuivies et présentera les organes de l'instance pénale internationale et leurs fonctions. Au-delà de ces examens juridiques, seront traités également les aspects politiques et diplomatiques du droit pénal international et les incidences de l'action de toute juridiction nationale ou internationale qui retient sa compétence dans cette matière.

Une attention particulière sera portée sur les possibilités mais aussi les difficultés de la coopération entre les autorités judiciaires et policières des États et les juridictions internationales.

Pédagogie

Cette formation a pour but, en premier lieu, de comprendre l'organisation, le rôle et les enjeux d'une justice internationale, et, en second lieu, d'exposer et de commenter son fonctionnement pendant les différentes phases de l'enquête, le déroulement du procès et l'exécution de la peine. Sous forme de conférences et de tables rondes, cette session présente des expériences concrètes sur ces sujets, en faisant intervenir des juges, procureurs, greffiers et enquêteurs de la justice internationale mais aussi des conférenciers du milieu extrajudiciaire (universitaires, politologues, sociologues, victimologues, etc.).

PUBLIC VISÉ

Inscrite au catalogue de formation continue des magistrats français, cette formation est ouverte aux juges, procureurs, avocats, policiers ou membres d'une autre administration d'États non-membres de l'Union européenne intéressés par le sens et le fonctionnement de la justice pénale internationale.

Session ouverte au  refj

OBSERVATIONS

Pour des raisons logistiques, le nombre de places par promotion est limité.

PRATIQUE

02/11/15 inscription avant le
>05/11/15 26 juin 2015

COÛT

400 euros par stagiaire
sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ (Réseau européen de formation judiciaire)

LANGUES



*sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits

LIEU E.N.M.

3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Benoît CHAMOUARD
Logistique Myriam ELEORE

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.99.54

LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME : MODE D'EMPLOI

Description

Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} décembre 2009, du Traité de Lisbonne, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne bénéficie désormais du statut d'acte juridique contraignant. L'Union européenne s'est également vue reconnaître la capacité d'adhérer à la Convention européenne des droits de l'homme. Par ailleurs, depuis le 1^{er} juin 2010, le protocole 14 a introduit de profonds changements dans le fonctionnement de la Cour européenne des droits de l'homme (réorganisation de la Cour, recours au juge unique, modification des conditions de recevabilité des requêtes, exécution des arrêts,...). Les magistrats peuvent être conduits à s'interroger sur les rapports entre "conventionnalité" et "constitutionnalité" dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité. Ces différentes mutations confèrent à cette formation un intérêt majeur pour les participants en leur permettant de revisiter ou d'approfondir des connaissances essentielles à l'exercice de leurs fonctions.

Pédagogie

Conçue et dirigée par un membre de la Cour européenne des droits de l'homme, la dynamique de cette session de formation repose sur les réflexions et interrogations des participants nourries par l'expertise d'intervenants acquise au cœur des institutions européennes, lui conférant ainsi une approche concrète. La formation sera inaugurée par la projection du film "La conscience de l'Europe", relatif à l'activité de la Cour européenne des droits de l'homme.



PUBLIC VISÉ

Cette session de formation est ouverte aux juges, procureurs, policiers ou membres d'une autre administration d'État spécialisée en matière pénale.

Session ouverte au  refj

OBSERVATIONS

Pour des raisons logistiques, le nombre de places par promotion est limité.

PRATIQUE

18/05/15 | inscription avant le
>22/05/15 | 06 mars 2015

COÛT

500 euros par stagiaire
sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ (Réseau européen de formation judiciaire)

LANGUE



LIEU
Paris
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Benoît CHAMOUARD
Logistique Myriam ELEORE

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.99.54

PRISON & DÉTENTION : LE RÔLE DU MAGISTRAT DANS LA PROTECTION DES DROITS FONDAMENTAUX

Description

La Constitution française attribue aux magistrats le rôle de "gardien des libertés individuelles". Ce rôle, qui ressort également d'instruments internationaux, impose aux juges comme aux procureurs de veiller constamment à la protection des droits fondamentaux des individus dont la situation leur est soumise.



Tel est particulièrement le cas en matière d'emprisonnement et de détention. Les magistrats doivent en effet veiller, en appliquant la loi, à réserver les mesures coercitives aux cas pour lesquels elles sont nécessaires, tout en restant comptables de l'efficacité de la procédure pénale et de la pertinence de la sanction décidée.

Parallèlement à cette intervention du magistrat, la protection des droits fondamentaux résulte également de l'intervention d'organismes indépendants, tels en France que le Contrôleur général des lieux de privation de libertés, ainsi que d'organisations internationales gouvernementales (Conseil de l'Europe...) ou non-gouvernementales (Human Rights Watch, Amnesty...).

Le magistrat occupe donc une position particulière, à la croisée des chemins, sur laquelle il sera enrichissant d'apporter un éclairage international.

Pédagogie

Cette formation reviendra sur le cadre légal mis en place par les instruments nationaux et internationaux concernant la protection des droits fondamentaux en matière de détention. L'échange entre les participants sera favorisé, afin d'enrichir la réflexion, tant dans le cadre d'ateliers qu'à la suite de la visite d'une prison.

PUBLIC VISÉ

Cette session est ouverte aux juges, procureurs et membres d'une administration d'État spécialisée en matière de détention.

PRATIQUE

12/10/15 | inscription avant le
>16/10/15 | 26 juin 2015

COÛT

1000 euros par stagiaire

LANGUES



*sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits

LIEU

E.N.M.
3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Anthony MANWARING
Logistique Myriam ELEORE

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.99.54

PRATIQUE DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Description

Récemment consacré en France au sein d'une Charte de l'environnement à valeur constitutionnelle, le droit de l'environnement est un droit fondamental en pleine expansion, reconnu par plusieurs instruments internationaux et communautaires, constituant un domaine juridique technique et complexe.

La variété de ses déclinaisons, ses problématiques et ses enjeux nécessitent une réponse judiciaire adaptée mais également gérable pour le magistrat du parquet ou du siège qui en a la charge et en découvre parfois la complexité.

Protection de la faune ou de la flore, police de la chasse, police de l'eau et de la pêche, espaces protégés, déchets, sites classés, pollutions et nuisances sont autant de contentieux sollicitant de façon croissante une réponse qualitative de l'autorité judiciaire qui devient dès lors un acteur majeur dans la construction du développement durable au niveau local.

Pédagogie

Animée par des spécialistes du droit de l'environnement, cette formation au contenu pratique, transversale sur le sujet, destinée aux magistrats du parquet et du siège, présentera la multiplicité des acteurs susceptibles d'intervenir dans ce domaine ainsi que les outils et les modalités de traitement efficace des infractions constatées.



PUBLIC VISÉ

Cette session de formation est ouverte aux juges, procureurs, policiers ou membres d'une autre administration d'État spécialisée dans la lutte contre les atteintes à l'environnement.

Session ouverte au  refj

OBSERVATIONS

Pour des raisons logistiques, le nombre de places par promotion est limité.

PRATIQUE

05/10/15 | inscription avant le
>08/10/15 | 26 juin 2015

COÛT

400 euros par stagiaire
sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ (Réseau européen de formation judiciaire)

LANGUES



*sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits

LIEU E.N.M.

3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Anthony MANWARING
Logistique Myriam ELEORE

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.99.54

L'INTERNATIONALITÉ DU LITIGE EN MATIÈRE CIVILE

Description

Les litiges comportant un élément d'extranéité sont en nombre croissant tant en ce qui concerne l'état des personnes, le droit de la famille que le droit des contrats ou de la responsabilité civile. Ils obligent de plus en plus fréquemment le magistrat à s'interroger sur sa compétence ou sur la loi applicable. Parallèlement, les instruments juridiques à vocation internationale se multiplient, qu'il s'agisse de normes bilatérales, internationales, européennes, de la jurisprudence européenne ou de règles internes de conflits de lois.



Pédagogie

La formation a pour objectifs d'aborder les différents domaines relevant de conflits de lois et d'offrir aux magistrats les repères facilitant la recherche d'éléments de solution adaptés aux situations qui leur sont soumises. S'appuyant sur l'analyse juridique des principes fondamentaux en cause, les interventions de magistrats et universitaires, experts en ces matières, permettront aux participants d'enrichir leur réflexion et de partager leurs interrogations.

PUBLIC VISÉ

Inscrite au catalogue de formation continue des magistrats français, cette session est ouverte aux magistrats francophones ou anglophones intéressés par ce thème.

Session ouverte au  refj

PRATIQUE

30/11/15 | inscription avant le
>04/12/15 | 25 sept. 2015

COÛT

500 euros par stagiaire
sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ (Réseau européen de formation judiciaire)

LANGUES



*sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits

LIEU E.N.M.

3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Benoît CHAMOULARD
Logistique Myriam ELEORE

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.99.54

LES MODES DE RÉOLUTION AMIABLE DES DIFFÉRENDS

Description

La médiation et la conciliation constituent des voies originales de règlement des conflits où l'équité peut trouver sa place sans que le juge perde la sienne. Ces deux modes de règlement des conflits ne se confondent pas.



La médiation suppose obligatoirement l'intervention d'un tiers indépendant, proposé et désigné par le juge : le médiateur, qui aidera les parties, à nouer ou renouer le dialogue pour parvenir à un éventuel accord, lequel sera proposé à l'homologation du juge. La conciliation, si elle est également un processus destiné à amener les parties à un accord, peut être menée par le juge lui-même s'il le souhaite, et peut être tentée selon son appréciation, même sans l'acceptation formelle préalable des parties. C'est dire que la mise en place de la médiation requiert surtout de la juridiction la préparation et l'organisation de la mesure, alors que le juge qui souhaite concilier lui-même les parties doit acquérir les techniques nécessaires pour ce faire.

Pédagogie

Cette formation a pour objet d'examiner l'intérêt des modes alternatifs de règlement des conflits et d'en appréhender les enjeux selon les divers contentieux. Elle proposera des modalités pratiques, en termes d'organisation de service, sur la mise en œuvre de la médiation, et permettra aux participants qui le souhaitent de s'initier aux techniques de conciliation à travers des jeux de rôles et des ateliers.

PUBLIC VISÉ

Inscrite au catalogue de formation continue des magistrats français, cette session est ouverte à des magistrats francophones intéressés par ce thème.

Session ouverte au refj

OBSERVATIONS

Pour des raisons logistiques, le nombre de places par promotion est limité.

PRATIQUE

30/03/15 | inscription avant le
>02/04/15 | 06 fév. 2015

COÛT

400 euros par stagiaire
sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ (Réseau européen de formation judiciaire)

LANGUE



LIEU E.N.M.

3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Benoît CHAMOUARD
Logistique Myriam ELEORE

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.99.54

INTERNET, DROIT ET CONTENTIEUX

Description

Internet occupe désormais une place incontournable dans nos sociétés. Cet instrument de communication est devenu en une vingtaine d'années un outil de travail incontournable, un lieu de socialisation de premier ordre et un espace de divertissement fréquenté par la majorité de l'humanité.

La place de premier plan qu'occupe Internet dans nos vies quotidiennes a entraîné l'apparition de contentieux majeurs et complexes, dans tous les domaines du droit et de la justice. Le droit des contrats, les règles de la responsabilité civile et de protection de la vie privée ont dû s'adapter à un espace sans frontières, parfois anonyme et souvent volatile. Une nouvelle forme de criminalité s'est développée. De nouveaux objets et concepts juridiques ont fait leur apparition.

Cette session de formation aborde l'ensemble des problématiques posées par Internet, tant en matières civile que pénale, et souligne les réponses juridiques et judiciaires qui ont pu y être apportées à ce jour.

Pédagogie

Cette session propose une approche globale et pratique des contentieux en lien avec Internet rencontrés par les juges et procureurs. Elle permettra aux participants de mieux cerner le fonctionnement de cet outil et de comprendre ses particularités juridiques et judiciaires, en particulier à l'aune des décisions de la Cour de justice de l'Union européenne.



PUBLIC VISÉ

Cette session de formation est ouverte aux procureurs et juges francophones, exerçant des fonctions pénales ou civiles. Aucune connaissance particulière en informatique n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Session ouverte au refj

OBSERVATIONS

Pour des raisons logistiques, le nombre de places par promotion est limité.

PRATIQUE

07/12/15 | inscription avant le
>11/12/15 | 09 oct. 2015

COÛT

1000 euros par stagiaire
sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ (Réseau européen de formation judiciaire)

LANGUE



LIEU E.N.M.

3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Benoît CHAMOUARD
Logistique Myriam ELEORE

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.99.54

LE MANAGEMENT D'UNE JURIDICTION

Description

Ensemble de pratiques et de savoir-faire associés aux relations humaines et à l'organisation du travail, le management est une discipline à part entière. Enseigné dans les universités et écoles de commerces, il fournit aux futurs cadres les outils permettant d'optimiser, notamment par la motivation et l'organisation, l'activité des personnes faisant partie de l'entreprise ou du service qu'ils dirigent.

Si les magistrats sont formés à l'exercice de leurs attributions juridictionnelles, ils ne bénéficient habituellement pas d'un enseignement au management, pourtant indispensable lorsqu'ils parviennent à des fonctions d'encadrement. Tel est notamment le cas des nouveaux chefs de juridiction, qui seront nécessairement confrontés à des problématiques humaines et d'organisation nécessitant une formation particulière.

Cette formation a pour objet de présenter des techniques de management, adaptées à la structure particulière que constitue une juridiction, au regard notamment de son mode de fonctionnement et du statut des magistrats la composant. Elle s'adresse tant à des nouveaux chefs de juridiction qu'à de plus expérimentés, cherchant à élargir leur réflexion et à échanger sur leurs pratiques.

Pédagogie

Animée par des chefs de juridiction chevronnés et des spécialistes, la formation présentera les principes de management d'une juridiction. Une place importante sera laissée à l'échange entre participants, tant dans le cadre de conférences que d'ateliers thématiques.



PUBLIC VISÉ

Cette session est ouverte aux juges et procureurs chefs de juridiction, chefs de service ou souhaitant à l'avenir exercer des fonctions d'encadrement.

PRATIQUE

28/09/15 inscription avant le
>02/10/15 26 juin 2015

COÛT

1000 euros par stagiaire

LANGUES



*sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits

LIEU

E.N.M.
3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Anthony MANWARING
Logistique Myriam ELEORE

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.99.54

FORMATION DE FORMATEURS

Description

Conscients que l'exigence de qualité de la justice suppose une formation d'excellence du personnel judiciaire et notamment des juges et procureurs, de nombreux pays ont favorisé la création et le développement d'instituts de formation judiciaire appliquée prenant en charge la formation initiale et continue des magistrats et procureurs notamment.

Cette professionnalisation de la formation suppose un apprentissage. La session "formation de formateurs" a pour objet de permettre



aux personnels (magistrats ou non) en charge de la formation judiciaire d'être capables de concevoir des contenus pédagogiques, de mettre en œuvre des programmes et des supports de formation, d'animer des stages, d'évaluer les résultats afin de réajuster éventuellement les contenus, d'établir des bilans et d'assurer le suivi des stagiaires.

Pédagogie

A partir du savoir-faire de l'ENM acquis depuis sa création, les deux semaines de formation animées par des personnels enseignants de l'École et spécialistes en formation d'adultes permettront d'aborder notamment les thèmes suivants : aspects organisationnels, administratifs et financiers d'un institut de formation, méthodologie de la formation pour adultes, spécificités de la formation judiciaire, définition des objectifs de la formation conception et déroulé d'un programme pédagogique, caractéristiques de la formation initiale et pédagogique, définition et conception de supports pédagogiques, élaboration et accompagnement de stages pratiques, formation continue déconcentrée.

Pour assurer l'interactivité de ce stage, chaque participant présentera un exposé sur l'institut de formation qui l'emploie et fournira à l'ENM, avant son arrivée en France, les textes statutaires, les programmes de formation, des cas pratiques, questionnaires d'évaluation et tous documents nécessaires à une bonne compréhension par les autres participants des enjeux de la formation dans son pays et des difficultés spécifiques éventuelles, afin que le groupe puisse élaborer avec l'aide des formateurs les meilleures solutions possibles.

PUBLIC VISÉ

Ce stage s'adresse à des responsables, cadres ou enseignants, permanents ou non, d'instituts de formation judiciaire ayant une bonne pratique de la langue française.

OBSERVATIONS

Ce stage de deux semaines peut utilement être complété par la session "ingénierie pédagogique" également proposée par l'ENM.

PRATIQUE

26/05/15 inscription avant le
>05/06/15 20 mars 2015

COÛT

2000 euros par stagiaire pour toute la formation

LANGUE



LIEUX

E.N.M.
3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris
FRANCE
&
E.N.M.
10 rue des frères Bonie
33000 Bordeaux
FRANCE

CONTACT

Pédagogie Benoît CHAMOUARD
& Anthony MANWARING
Logistique Myriam ELEORE

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.99.54

INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE & ORGANISATION ADMINISTRATIVE D'UN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION DE JUGES & PROCUREURS

Description

Depuis plus de 50 ans maintenant, l'École nationale de la magistrature adapte sa pédagogie et les formations, qu'elle propose aux juges et aux procureurs, aux évolutions de la magistrature, de la justice et de la société. Ces évolutions touchent l'école elle-même, dans sa structure, son organisation, sa logistique, ses personnels, ses ressources et la conception organisationnelle et scientifique de l'activité pédagogique.



Pédagogie

Pendant quatre jours, les participants découvriront une école française d'application du service public dédiée à la formation des juges et des procureurs à travers son organisation, tant pédagogique qu'administrative.

Tous les aspects de cette organisation seront abordés en détail :

- conception, organisation et fonctionnement des différentes composantes de l'école (études, recherche, financier, ressources humaines, relations internationales, direction, secrétariat général, informatique, etc.),
- rôle et enjeux des mécanismes de contrôle interne et externe (contrôle financier, conseil d'administration, ministère de tutelle, etc.)
- innovations de gestion et de management récemment introduites (indicateurs de performance, gestion dématérialisée des documents, etc.),
- évolution pédagogique entre une logique verticale d'apprentissage des métiers (juge d'instance, procureur, juge d'instruction, juge pour mineurs, etc.) et une logique transversale d'acquisition des compétences fondamentales (éthique et déontologie, culture institutionnelle, entretien judiciaire et communication, prise de décision, etc.).

Cette session permettra aux participants, de rencontrer les formateurs et concepteurs des formations, qu'elles soient initiale ou continue.

Une documentation complète, en français, en grande partie dématérialisée, sur l'ensemble des sujets et techniques abordés est fournie.

PUBLIC VISÉ

Cette session de formation s'adresse à de hauts magistrats (juges, procureurs ou hauts fonctionnaires) décideurs dans leur pays en matière de formation judiciaire, ou à des responsables ou concepteurs d'un organe de formation de juges ou de procureurs.

PRATIQUE

08/06/15 inscription avant le
> 11/06/15 20 mars 2015

COÛT

800 euros par participant, pour toute la formation

LANGUE

Aucune traduction ne sera assurée. Chaque délégation devra prévoir de se faire assister éventuellement par un interprète

LIEU

E.N.M.
10 rue des frères Bonie
33000 Bordeaux
FRANCE

CONTACTS

Pédagogie Anthony MANWARING
Logistique Myriam ELEORE

enm-info-di@justice.fr
Tel : +33(0)1.44.41.88.24
Tel : +33(0)1.44.41.99.54



FORMATIONS À LA CARTE

Le département international est à votre écoute pour élaborer toute formation correspondant à vos besoins par thématique, en France ou à l'étranger selon vos disponibilités.

Quelques exemples de formations spécifiques ayant eu lieu en 2013/2014 :

En France

- Ingénierie pédagogique - 5 jours à Paris et Bordeaux - Procureurs afghans
- Visite d'études - 5 jours à Paris et Bordeaux - Magistrats iraniens
- Découverte de la justice française - 10 jours à Paris - Magistrats kazakhs
- L'exécution des décisions civiles - 5 jours à Paris - Magistrats qataris

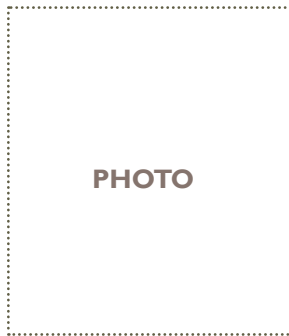
A l'international

- Renforcement du traitement en temps réel des procédures pénales - 7 jours au Burkina Faso - Magistrats et officiers de la police judiciaire burkinabés
- Le traitement légal et judiciaire du terrorisme - 3 jours à Tokyo (UNAFEI) - Magistrats et policiers du Burkina Faso, Tchad, Côte d'Ivoire, Mali, République du Congo, Mauritanie, Niger et Sénégal
- Formation de formateurs - 3 jours à Brasilia - Magistrats brésiliens
- Terminologie juridique et coopération internationale en français - 5 jours à Alicante - Magistrats espagnols
- L'évolution du ministère public - 5 jours à Dubaï - Magistrats qataris

Renseignements et devis sur demande

CONTACT

Caroline BERGEAUD-COCUDE
Caroline.bergeaud-cocude@justice.fr ou enm-info-di@justice.fr



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Le règlement des formations se fera exclusivement par transfert bancaire au moment de l'inscription ou au plus tard un mois avant le début de la formation.



Adresse postale
8 rue Chanoinesse
75004 PARIS
Tél : +33 (0)1 44 41 88 24
Fax : +33 (0)1 44 41 88 00
enm-info-di@justice.fr

INSCRIVEZ VOTRE CHOIX : formation initiale autre formation
INSCRIVEZ L'INTITULÉ EXACT DE LA FORMATION SOUHAITÉE (lettres capitales) :

DATES DE LA FORMATION : du..... au.....

ÉTAT CIVIL	ÉTUDES SUPERIEURES	ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
NOM DE FAMILLE :	NOMBRE D'ANNÉES D'ÉTUDES :	DATE D'ENTRÉE DANS LA MAGISTRATURE (ou autre) :
PRÉNOM :	DISCIPLINE :	
NOM DE JEUNE FILLE :	DIPLÔME DÉLIVRÉ (indiquez votre diplôme le plus élevé) :	EMPLOI ACTUEL :
DATE DE NAISSANCE :		
NATIONALITÉ :	LIEU D'OBTENTION :	PAYS D'EXERCICE DES FONCTIONS :
CIVILITÉ : MADAME : <input type="checkbox"/> MONSIEUR : <input type="checkbox"/>	DATE D'OBTENTION :	

ÉTAT CIVIL

SITUATION DE FAMILLE : NOMBRE D'ENFANTS :

DOMICILE FAMILIAL (adresse postale) :

TÉLÉPHONE : e-mail :

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

TÉLÉPHONE : e-mail :

ÉTUDES SUPÉRIEURES

(Reconstituez vos études antérieures à l'obtention du diplôme le plus élevé en nommant les établissements fréquentés par ordre chronologique. Joindre les photocopies des diplômes d'enseignement supérieur)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	LOCALISATION DE L'ÉTABLISSEMENT	NOMBRE D'ANNÉES	DIPLÔME OBTENU	DATE

PRINCIPALES PUBLICATIONS

Nature :

Titre :

Nombre de pages : Lieu d'édition :

CONNAISSANCE DES LANGUES

CONNAISSANCE DU FRANÇAIS : oui non

Si oui appris à (nom et lieu de l'établissement) :

NIVEAU ACQUIS :

Lu : BON MOYEN FAIBLE

Écrit : BON MOYEN FAIBLE

Parlé : BON MOYEN FAIBLE

MOTIVATION

POURQUOI SOUHAITEZ-VOUS EFFECTUER CETTE FORMATION À L'ENM :

AVEZ-VOUS DÉJÀ PARTICIPÉ À UNE FORMATION À L'ENM : (le cas échéant, laquelle)



ACTIVITÉ

• Êtes-vous magistrat ? : oui non

• Exercez-vous ou avez-vous exercé une autre activité professionnelle (ou autre)?

.....
.....
RAPPEL DE VOTRE POSTE ACTUEL (titre) :

.....
.....
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE VOS FONCTIONS – ORGANISME OU MINISTÈRE DE RATTACHEMENT :

.....
.....
SERVICE :

.....
.....
TITRE DE VOTRE SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE DIRECT :

.....
.....
TYPE D'ACTIVITÉ :

.....
.....
ANCIENNETÉ DANS CES FONCTIONS :

EMPLOIS OCCUPÉS ANTÉRIEUREMENT : (ou autre activité)	DESCRIPTION DE VOS FONCTIONS :
--	---------------------------------------

Je certifie que les déclarations ci-dessus sont exactes et complètes et dans le cas où mon dossier serait pris en considération, je m'engage à me conformer aux directives générales de la scolarité de l'ENM. J'ai pris connaissance des conditions générales et je les accepte.

à.....le..... **SIGNATURE DU CANDIDAT :**

**VISA DE L'AUTORITÉ HIÉRARCHIQUE COMPÉTENTE
POUR AUTORISER LE CANDIDAT À SUIVRE CETTE FORMATION :**

NOM DU SIGNATAIRE :

QUALITÉ DU SIGNATAIRE :

à.....le.....

(CADRE RÉSERVÉ AU CONSEILLER CULTUREL, AU CHEF DE MISSION OU AU MAGISTRAT DE LIAISON)

AVIS SUR LA CANDIDATURE :

Au vu des fonctions exercées par le candidat, de son organisme de rattachement, de la formation demandée, je donne un avis à cette candidature :

TRÈS FAVORABLE **FAVORABLE** **DÉFAVORABLE**

LE NIVEAU DE FRANÇAIS DU CANDIDAT EST :

Lu : **BON** **MOYEN** **FAIBLE**

Écrit : **BON** **MOYEN** **FAIBLE**

Parlé : **BON** **MOYEN** **FAIBLE**

OBSERVATIONS :

.....
.....
.....

DATE :

SIGNATURE :

.....

Tout formulaire incomplet sera retourné par l'ENM



CONDITIONS GÉNÉRALES

La participation des professionnels étrangers aux actions de formation du département international de l'ENM

Les conditions générales d'admission

Les activités internationales de l'ENM, et notamment la possibilité pour des juges, procureurs ou membres d'une administration étrangère chargée d'une mission de police judiciaire ou collaboratrice de la justice, de participer aux actions de formation en France, s'inscrivent dans le cadre de la coopération internationale technique de l'école.

Sauf lorsqu'une traduction est assurée, l'admission des professionnels étrangers est subordonnée à une bonne connaissance de la langue française. Afin de la favoriser, certaines formations peuvent être précédées d'un pré-stage linguistique de durée variable en fonction des aptitudes des intéressés. Ce pré-stage est organisé soit par le ministère des Affaires étrangères, qui en saisit le garde des Sceaux qui les transmet à son tour au directeur de l'École. Aussi, il ne pourra être donné suite aux candidatures présentées directement et sans le concours des autorités de l'État dont dépendent les intéressés.

Concernant la formation initiale et s'agissant d'une coopération institutionnelle, les dossiers des magistrats ou futurs magistrats ressortissants d'États étrangers désirant participer aux formations organisées par l'École nationale de la magistrature sont obligatoirement transmis par leurs gouvernements, par la voie diplomatique, au ministre des Affaires étrangères, qui en saisit le garde des Sceaux qui les transmet à son tour au directeur de l'École. Aussi, il ne pourra être donné suite aux candidatures présentées directement et sans le concours des autorités de l'État dont dépendent les intéressés.

En ce qui concerne la formation continue, pour les ressortissants de pays tiers à l'Union européenne, les demandes de participation sont transmises à l'ENM à travers l'Ambassade de France, par le ministère dont dépend le candidat ou par les autorités chargées de la formation dans le pays d'origine.

Ces formalités sont prévues par les textes réglementant le fonctionnement de l'ENM, il n'est pas possible d'y déroger.

Il est également obligatoire pour les stagiaires effectuant tout ou partie de leur stage en juridiction de prêter, devant la cour d'appel, le serment prévu par la loi du 11 juillet 1975 selon lequel ils sont tenus de conserver le secret des travaux et actes judiciaires.

L'admission à la formation initiale

Cette formation n'est ouverte qu'aux seuls juges et procureurs, ou futurs juges et procureurs étrangers. Sous réserve de ce qu'il a été dit précédemment, les dossiers des candidats désirant participer au cycle de formation initiale doivent comprendre les pièces suivantes :

- Un extrait d'acte de naissance ou toute pièce en tenant lieu ;
- Un curriculum vitæ indiquant notamment les diplômes dont le candidat est titulaire ;
- La copie conforme des diplômes ;
- Un extrait de son casier judiciaire ou toute pièce en tenant lieu ;
- Un certificat médical datant de moins de 3 mois, attestant que le candidat est indemne de toute affection contagieuse ;
- 4 photographies d'identité.

Les dossiers des candidats au cycle de formation initiale doivent être transmis par les gouvernements dont les intéressés relèvent de l'Ambassade de France compétente afin d'organiser les épreuves de sélection : sauf dispense accordée par le directeur de l'ENM, les candidatures ne peuvent prospérer qu'après avoir satisfait à un examen de sélection professionnel, organisé en liaison avec les services de coopération et d'action culturelle des ambassades de France, et à un examen de connaissances linguistiques.

Ensuite, le dossier doit parvenir à l'École nationale de la magistrature avant une date fixée annuellement afin que les candidatures puissent être examinées préalablement à la décision : le résultat des examens de niveau viendra compléter le dossier constitué.

La décision de non-admission est prise par le Directeur de l'ENM. Celle de l'admission est prononcée par le garde des Sceaux, ministre de la justice, après avis du directeur de l'École nationale de la magistrature.

L'admission à la formation continue et aux autres stages

En ce qui concerne la formation continue, pour les ressortissants de pays tiers à l'Union européenne, les demandes de participation sont transmises à l'ENM par les représentations du gouvernement (ministère, ambassade) dont dépend le candidat ou par les autorités chargées de la formation des juges ou des procureurs dans le pays d'origine, par l'intermédiaire de l'Ambassade de France.

Les pièces suivantes sont à fournir :

- Un curriculum vitæ indiquant notamment les diplômes dont le candidat est titulaire ;
- La copie conforme des diplômes ;
- Une lettre de motivation en français (sauf pour les sessions traduites dans une autre langue) ;
- 3 photographies d'identité.

Les conditions financières

Pour chacune des formations en France, l'École nationale de la magistrature perçoit, pour chaque magistrat étranger, des frais pédagogiques dont le montant est indiqué dans le descriptif de chaque action de formation du catalogue annuel.

En règle générale, ces frais pédagogiques ne sont pas imputés directement aux stagiaires mais sont versés à l'École nationale de la magistrature soit par les autorités dont ils dépendent, sous réserve de la conclusion préalable d'une convention, soit par le ministère des Affaires étrangères lorsque les magistrats bénéficient d'une bourse du gouvernement français dans le cadre de la coopération institutionnelle.

Dans ce dernier cas, les aspects matériels de leur séjour en France sont gérés par un organisme conventionné par le ministère des Affaires étrangères, le plus souvent :

CAMPUS FRANCE
28, rue de la Grange aux Belles
75010 Paris
www.campusfrance.org
Tél : +33 (0)1.40.40.58.58
email : etablisements@campusfrance.org

CADRE JURIDIQUE

Loi 75-631 du 11/07/75 relative aux stages
des magistrats et futurs magistrats étrangers

Textes disponibles sur www.enm.justice.fr
rubrique Département International

contacts

ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

ADRESSE POSTALE :
8 RUE CHANOINESSE - 75004 PARIS
+33 (0)1 44 41 88 20

Département international :
+33 (0)1 44 41 88 24



ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

10 RUE DES FRÈRES BONIE / 33080 BORDEAUX CEDEX
TÉL. +33 (0)5 56 00 10 10

8 RUE CHANOINESSE / 75004 PARIS
TÉL. +33 (0)1 44 41 88 20

www.enm.justice.fr

